Conditions de la Gazette :

L'Ami paraît les *Mardis*, *Jeudis*, et *Samedis*. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou son correspondant : les abonnés de la ville le font au mois, et ceux de la campagne plusieurs d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guirepand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A [illegible]dalsen, chez F. Bose, instituteur.

A [illegible] Napoléonville, chez Mr. Rousseau, et [illegible] Pont.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 chaque mois, comme suit :

Le navire LAVINIA, capt. G. Fowler,

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires susdits.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée aux 1er. et 14 de chaque mois.

1 sept *Foster & Hutton.*

POUR BOSTON,

Le brick à voiles JOACHIN, capitaine Drew, partira dans un bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à

John Clark,
53, rue Bienville.

25 sept

POUR TAMPICO,

La goëlette RETURN, capt. J. B. Passement, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

J. B. Passement.

8 sept

POUR NEW-YORK,

Le beau bateau HARRIET, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

John Clark,
53, rue Bienville.

[illegible] sept

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, du marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

Mahaffey, Logan & Co.
[illegible] rue du Canal

1er septembre

POUR LE BAYOU SARAH,

Du Passe-Bienvenu, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres débarquements.

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Lamont, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, du Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à onze heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Bauduc.*

COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS.—Mr. Cuvelier voulant remplir du mieux possible les engagements qu'il a pris dans son prospectus, croit devoir prévenir les parents de ses élèves qu'il vient d'adjoindre des professeurs qui ne peuvent rien laisser à regretter. Mr. Guillot, déjà connu pour avoir professé avec succès dans cette ville, s'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Perrenoud, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de littérature. Inserts que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin.

Mr. Cuvelier saisit cette circonstance pour prévenir les parens de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une seule, et qu'ils recommenceront à dater du 1er. Octobre prochain.

18 sept—6

POUR PENSACOLE,

La goëlette Wm. OSBORN, cap. [illegible] Perry, nouvellement doublé en cuivre, peut recevoir de suite un chargement qui [illegible]

25 sept

Pour Charleston,

La goëlette fine voilière RIGHTS OF MAN, du port de 500 barils, capitaine Lane, s'adresser au capit. ou à

John P. Payson,
[illegible]

25 sept

POUR LIVERPOOL,

Le brick anglais, fin voilier, doublé en cuivre, PRINCE REGENT, capit. J. Brown, est maintenant prêt à recevoir un chargement pour le port susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

Andrew Lockart & Co.

25 sept

Pour Pensacole,

La goëlette POMONE, capitaine Arnaux, est au bassin et partira au milieu du mois sans faute. Elle est solidement construite et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

F. Maher.

9 oct

Esclaves marrons détenus en Prison.

A BATON-ROUGE :

Un nègre nommé Bib, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean-Baptiste, demeurant à environ 9 milles au-dessus de la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Moses, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, ayant une cicatrice sur le front, teint jaune. Il se dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nouvelle-Orléans.

Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre.

Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 32 ans, ayant deux petites cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 22 ans. Il se dit libre.

Un griffon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 35 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson.

---

110 balles marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 3-4 et 4-4,
Idem écru 3-4 et 4-4,
Gingas, Plaids, Tickings,
Mouchoirs, toile d'Irlande,
Rubans, batiste, peignes,
Toile de Russie, osnabourgs,
Couvertes, &c.

4 sept S. W. OAKEY & Co.

AVENDRE par les soussignés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glascow, dans leur magasin Toulouse No. 25,

Etoffes imprimées,
Shawls de 8-4, bordures riches,
Mouchoirs Pullicat, do. Madras,
Guinghams rayé,
Bandanas 4-4, à la mode,
Mousseline à moustiquaire, Cravattes,
Nankin 5-4, Velours,
Madapolams,
Demi-bas pour hommes,
Cotonnade imitation de Homespon,
Drap superfin, Fil à coudre.

DE PLUS :

171 paniers fayence,
40 paniers bouteilles anglaises et fran.
Chaudières à sucre, devants de fourneaux

11 sept GORDON, FORSYALL & Co.

BOIS D'ACAJOU.

A VENDRE—18,698 pieds de BOIS D'ACAJOU de St.-Domingue (Nisse) qualité supérieure.

Plus, 20 sacs de Cassa de cette année.

1 sept *Legriel & Henry.*

A LOUER.

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de bons magasins avec entresols, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, à la Branche Banque des Etats-Unis

1er sept P. N. HUGON.

SUCRE du pays, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par

13 sept J. MAGER.

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,

60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à un prix raisonnable, pour comptant ou de bons billets.

1er sept

Nouvel assortiment de Chapeaux.

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.

1er sept T. B. KEELER, rue du Canal

DOUBLONS—60 Doublons Colombiens, à vendre par

1er. sept *T. Toby.*

Demande d'un Apprenti.

ON a besoin à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables.

13 sept

Lettres sur le Mexique,

OU

Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation et le régime des mines ;—Par un Citoyen de la Nouvelle-Orléans, qui a parcouru le Mexique en 1826 et 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, en un pamphlet de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera imprimé un tous les quinze jours, et vendu au prix de 2 escalins. On pourra s'en [illegible] aux librairies de Mrs. B. Levy, [illegible] L. Boismare, et C. Jourdan & Co. ; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

A Donaldson, chez F. Bose.

1er. septembre

Le soussigné étant in[illegible] de Mr. Wm. Prince, de New-York, [illegible] les personnes qui [illegible] vous des arbres fruitiers, des [illegible] d'agrément, ou des fleurs, [illegible] leurs ordres écrits, il se charge de les [illegible] avec promptitude et beaucoup de [illegible] choix.

DESMARE,
[illegible] No. 178, ou à la Banque de la Louisiane.

[illegible] reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques catalogues, qu'il donnera avec plaisir aux amateurs.

1er sept

FOUR—[illegible] balles Foin, à vendre par

A. BIJOTAT,
1er sept rue Toulouse No. 188

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité supérieure, 9 caisses bas de coton pour femmes ; à vendre par

Curell, Lessassier & Kilshaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 25 balles de Marchandises, 5 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandanas, de coton, 2 ditto satinets bleus, 2 balles faux bombasset, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 2 ditto flannelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Soher, Goodman & Co.

1er sept No. 40 rue de Chartres

Confitures de la Havane.

LE soussigné vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangée dans des boîtes de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et goyaves.

Il vend aussi du jus de citrons, par barils, galons et bouteilles.

Wm. Smith,
1er sept rue Bienville, 43

A VENDRE, en débarquement de la galiote Mélanie, capitaine Hazel, 4 balles soieries 3 boucauds crême de tartre, 3 do. verdegris.

1 sept *H. Perret & Charbonnet.*

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

2d. CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

Au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.

1	Lot de	$10,000	est	$10,000
1	Lot de	8,000	est	8,000
1	Lot de	6,000	est	6,000
1	Lot de	6,000	est	6,000
1	Lot de	5,000	est	5,000
1	Lot de	4,000	est	4,000
6	Lots de	1,000	est	6,000
12	Lots de	500	est	6,000
156	Lots de	100	est	15,600
780	Lots de	10	est	7,800
7800	Lots de	6	est	46,800
8,760 Lots 15,600 Blancs		24,360 billets à 6 piastres		121,800

23,360 billets à $6,

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : et le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	$8000
2, 1 et 3	6000
2, 3 et 1	6000
3, 1 et 2	5000
3, 2 et 1	4000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 1000

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à 500

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 100

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à 10

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 6

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. RIBETTY,
Commissaire.
L. POTTIER,
Administrateur Ayant fourni caution.

Tous les ordres devront être franc de port et seront exécutés avec promptitude

S'adressant à

J. C. VANDYKE—Agent,
1 sept No. 106, rue de Chartres.

PHARMACIE
DE DUFILHO Jr.

En débarquement du navire Olive, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné, 2 caisses manne en sorte, 2 do. do. en larmes, 2 do. suc de réglisse, 4 do. eau de fleurs d'oranges, triple, 2 do. eau de roses, double, 1 do. gomme arabique blanche, 3 barils do. do. ordinaire, 4 futailles crême de tartre, une balle camomille, une do. fleurs de pénaarve, une do. feuilles de séné, une do. gaude, un baril orseille, 3 caisses contenant diverses essences, 6 balles sumac de Sicile, une caisse scammonée d'Alep, une do. racines de turbith, &c.

DUFILHO Jr.
1er. sept rue de Chartres, No. 140

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu sieur Jean Sacriste, sont priées de vouloir bien solder leurs comptes dans la quinzaine, entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire, demeurant en cette ville, Place d'Armes, à l'effet d'éviter toutes poursuites en justice ; et toutes les personnes auxquelles la succession dudit défunt peut devoir, sont également priées de faire connaître au soussigné, dans le délai d'un mois, leurs titres, et le montant de leur créance.

J. GAUTIER.
1er. Sept.